

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LIFFRE

Par arrêté n°2025-083, M. le Président de Liffré-Cormier Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique **du 16 décembre 2025 à partir de 8h45 au 16 janvier 2026 jusqu'à 18h00 inclus** (soit pendant 32 jours consécutifs) afin de recueillir les observations et propositions du public relatives au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Liffré.

Par décision E25000225/35 du 22 octobre 2025, le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Madame Annick LIVERNEAUX en qualité de commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Liffré, située rue de Fougères 35340 Liffré :

- **Le mardi 16 décembre 2025 de 8h45 à 12h00 ;**
- **Le lundi 29 décembre 2025 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Le vendredi 16 janvier 2026 de 15h00 à 18h00.**

Les pièces constituant le projet de modification n°3 du PLU et les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, seront tenus disponibles durant toute la durée de l'enquête publique :

- Sur support papier en mairie de Liffré aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit de 8h45 à 12h15 puis de 13h30 à 18h les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h45 à 12h15, le jeudi et de 9h30 à 12h30 le samedi.
- Sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté dans la rubrique « Urbanisme, PLU et PLUi-H » et de la Ville de Liffré rubrique « Urbanisme/Habitat ».

Le public pourra consigner des observations jusqu'au 16 janvier 2026 à 18h00 :

- Sur le registre d'enquête présent à l'accueil de la mairie ;
- Par courriel à l'adresse : m3.liffre@liffre-cormier.fr ;
- Par voie postale, à l'adresse suivante : « Madame la commissaire enquêtrice – Mairie de Liffré rue de Fougères - 35340 Liffré » avec la mention : « Modification n°3 du PLU ».

Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site de Liffré-Cormier au lien susmentionné. Les observations sur le registre d'enquête et les courriers seront consultables à la mairie de Liffré.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public en mairie et au siège de Liffré-Cormier Communauté pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement. Ils seront également consultables en ligne sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Liffré-Cormier Communauté.